



MUNICIPALITE DE FECHY

RAPPORT DE GESTION 2013

1. ADMINISTRATION GENERALE

1.1 Conseil Général – compte 101

Les charges du bureau du Conseil sont similaires à 2012, dues aux élections communales complémentaires.

1.2 Municipalité – compte 102

Les traitements et vacations de la Municipalité, compte-tenu également des remboursements de jetons de présences, sont supérieurs au budget ; la mise en œuvre d'une nouvelle association intercommunale (SDIS Etraz-Région) et l'échange de dossiers avec les nouveaux membres de la Municipalité ont nécessité d'exceptionnels engagements.

La Municipalité, soucieuse de ce résultat, s'est dotée d'un logiciel de contrôle pour l'analyse des vacations d'ores et déjà en vigueur.

1.3 Personnel communal – comptes 110.3011.00 à 110.3050.00

Le traitement du personnel est légèrement inférieur au montant budgétisé. Alors que les charges de la caisse de pension augmentent ; ceci se justifie par l'affectation rigoureuse des heures de l'agent d'exploitation sous la conciergerie du bâtiment communal et du Rionzier ; les charges sociales se centralisant.

1.4 Permis de construire – comptes 110.3102.00 et 110.4313.00

11 projets de constructions ou de transformations ont été soumis à l'enquête publique, 10 permis de construire ont été délivrés. Les dépenses inhérentes aux permis de construire ont été supérieures aux prévisions de CHF 10'725.85, par contre les recettes y relatives au compte 110.4313.00 sont supérieures aux prévisions de CHF 32'417.55 ; l'excédent de produits se monte à CHF 26'691.70.

1.5 Entretien – achat et maintenance informatique – compte 110.3151.01

La diminution des charges de ce compte esquisse une réflexion du parc informatique et des logiciels à acquérir.

1.6 Maintenance du site internet communal – compte 110.3151.02

La présentation du site internet a été entièrement réétudiée à l'aide d'un informaticien maîtrisant les besoins d'une commune et le souhait de ses membres et les adaptations souhaitées en cours d'année (annonce de manifestation, pilier public, etc...) sont dès lors possibles.

1.7 Honoraires et frais d'expertises – compte 110.3185.00

Les projets soumis à l'enquête publique ont demandé comme l'année dernière peu d'interventions de notre avocat.

1.8 Honoraires et frais d'étude plan de zone – compte 110.3185.02

Seuls de faibles honoraires de notaire pour travaux anciens et les travaux du bureau Rossier pour la modification du PGA « La Crausaz » ont été facturés sous cette rubrique ce qui explique un non dépensé de CHF 10'269,20.

1.9 Dépenses diverses administratives – compte 110.3199.0

Ce compte de charges englobe toutes les prestations non imputables à un compte défini par le plan comptable communal. Il y a été affecté la souscription des actions SADEC pour un montant de CHF 12'900.— ainsi que la location de la ligne de tir pour un montant de CHF 5'000.—. Ces deux montants justifient l'augmentation de charge de ce compte.

1.10 Subsidés et dons divers – compte 110.3659.0

Ce compte de charges comprend tous les subsidés associatifs, cotisations statutaires et autres dons/soutiens à des sociétés locales et régionales, culturelles, sportives et sociales.

Plusieurs sollicitations ont été compensées en « nature » par des cartons de bouteilles ce qui a diminué les dépenses liquides !

1.11 Recettes diverses – compte 110.4319.0

Ce compte englobe toutes les recettes non imputables à un compte défini par le plan comptable communal. Il y est enregistré, notamment, le produit des ventes de verres, d'insignes du 1^{er} août, de petites locations de matériel. L'augmentation de ces recettes de CHF 13'826,56, est principalement dû aux différentes participations financières de propriétaires pour les travaux d'élimination du feu bactérien.

1.12 Préavis municipaux

En 2013, 12 préavis ont été présentés au Conseil Général :

- n° 1/2013 Demande d'un crédit pour l'organisation d'un concours d'architecture sur invitation pour la rénovation et la transformation du collège de Féchy-Dessus
- n° 2/2013 Modification du plan général d'affectation du 18 mars 2002 au lieu-dit « En Crausaz »
- n° 3/2013 Comptes communaux 2012 et rapport de gestion de la Municipalité

- n° 4/2013 Demande de crédit global pour un projet de Centre aquatique pour la région de Morges
- n° 5/2013 Adaptation du règlement du Conseil général
- n° 6/2013 Arrêté d'imposition 2014
- n° 7/2013 Statuts de l'association « SDIS Etraz Région »
- n° 8/2013 Demande de crédit de CHF 75'000.- pour les aménagements de la Route du Saugey et de la Route d'Allaman, relatifs au nouveau collège
- n° 9/2013 Règlement sur le stationnement privilégié des résidents et autres ayants droits sur la voie publique
- n° 10/2013 Adhésion de la commune à l'Association Régionale Touristique - Réorganisation du tourisme dans la région de Morges
- n° 11/2013 Budget 2014
- n° 12/2013 Demande d'augmentation de crédit pour la construction d'un refuge forestier intercommunal entre les communes d'Allaman et de Féchy

1.13 Administration générale – variations par rapport au budget

Le budget prévoyait un excédent de charges de CHF 745'500.—. Le résultat de l'exercice fait apparaître un excédent de charges de CHF 642'257,64.

2. FINANCES

2.1 Impôts – comptes 21

L'excédent de produits est supérieur aux prévisions de CHF 1'294'309,25. Des différences non maîtrisables sont relevées ci-après et varient d'année en année, soit (montants arrondis) :

• Impôt sur le revenu	+ CHF 767'000.—
• Impôt sur la fortune	+ CHF 125'000.—
• Impôt spécial sur les étrangers	+ CHF 331'900.—
• Droits de mutation	+ CHF 131'000.—
• Impôt sur les gains immobiliers	+ CHF 253'000.—

2.2 Services financiers – comptes 22

La participation au fonds de péréquation pour un montant de CHF 1'212'620.- est supérieur au budget de CHF 162'620.- ; le compte est régulé grâce à la provision faite en 2012. Et, compte-tenu des rentrées fiscales exceptionnelles de cette année, nous avons provisionné CHF 500'000.- pour un rattrapage prévisible de 2013.

3. DOMAINES & BATIMENTS

3.1 Forêts – comptes 32

La régularité de l'entretien fait ses preuves et a permis une diminution des achats pour plantations. La vente de bois et les subsides cantonaux présentent des recettes dépassant les prévisions budgétaires ; le prix régulé de l'Euro et l'excellent engagement du garde forestier contribuent à cette augmentation des recettes de vente de bois ; ainsi, le compte « forêts » qui prévoyait un excédent de charges de CHF 19'000.— est ramené à un résultat positif de CHF 12'420,60.

3.2 Vignes – comptes 33

Les frais de vignolage, produits et entretien des vignes ont été inférieurs aux prévisions ; la recette de vente de moût a diminué d'env. 40% en raison, d'une part, d'une année particulièrement soumise aux intempéries et à la grêle, donc à une plus faible récolte et, d'autre part, à un prix du litre en baisse. La participation de l'assurance grêle atténue le manque à gagner ; et même s'il en résulte un excédent de charges de CHF 16'884,30 sur un budget de CHF 27'500.- (-38,6%) la qualité du vin communal se positionne parmi les meilleurs et remporte deux médailles d'or en 2013, celle des lauriers « Terravin » et de l'Office des vins vaudois « OVV ».

3.3 Bâtiment communal du Saugey – comptes 351

Ce compte enregistre une différence de produits de CHF -10'357,30 en raison des travaux de réfection de l'appartement de 3 pièces est et du changement des velux de l'appartement de 4,5 pièces est.

3.4 Auberge communale, grande salle, locaux divers – comptes 352

Le résultat positif de ces comptes est d'un peu plus de CHF 44'000.— alors que le budget annonçait un résultat positif de CHF 58'000.—.

Différents travaux d'entretien complémentaires ont été entrepris à la grande salle notamment pour l'étanchéité du balcon.

Le revenu des locations est tributaire du chiffre d'affaire de l'auberge, ce qui justifie la différence de recettes par rapport au budget.

3.5 Ancien collègue – comptes 353

CHF 120'000.— sont à nouveau provisionnés sur le compte de réserve bâtiments.

3.6 Eglise – comptes 354

Une charge d'entretien de CHF 2'332,80 (CHF + 945.65) est due à la réfection en peinture du porche et de la partie couverte des escaliers extérieurs.

3.7 Bâtiment en Rionzier – compte 355

3.7.1 Conciergerie – compte 355.3011.00

Cette première imputation de charges de l'agent d'exploitation est le reflet d'une répartition rigoureuse des heures en fonction des tâches affectées. Pour mémoire, les locataires sont entrés en juillet 2012 alors que le budget s'est prudemment construit le 23 octobre 2013. Une meilleure répartition de ces imputations et des heures de conciergerie pourront s'exercer lors du prochain budget.

3.7.2 Electricité et chauffage – compte 355.3120.00

La différence entre les comptes et le budget provient essentiellement des factures de la SEFA pour les locaux communs qui sont payées directement par la gérance et imputées sur les charges des locataires.

3.7.3 Loyers – compte 355.4271.00

Les revenus sont conformes au montant budgétisé.

La nouvelle affectation des locaux du rez-de-chaussée a permis l'arrivée du nouveau locataire qu'en février ce qui correspond à un mois de loyer.

3.7.4 Charges sur loyer – compte 355.4351.00

Ce poste ne contient aucun montant car le décompte des charges de chauffage et consommation d'eau se fait au 30 juin de chaque année.

En conclusion et pour son premier exercice complet, le produit de la rubrique 355 porté au budget 2013 enregistre une plus-value exceptionnelle, grâce notamment à la maîtrise des charges d'immeubles. Celles-ci seront réévaluées en fonction des tâches additionnelles de conciergerie à suivre.

3.8 Nouveau collège – compte 356

3.8.1 Conciergerie – compte 356.3011.0

La différence enregistrée dans cette première imputation de charge de l'agent d'exploitation est le reflet d'une répartition rigoureuse des heures en fonction des tâches affectées.

3.8.2 Entretien – compte 356.3141.00, 3182.00 et 4271

Lors de ce premier exercice comptable du nouveau collège, les montants indiqués au budget ont été estimés selon les informations reçues de l'ASSAGIE sans que la Municipalité aie connaissance d'éléments précis au moment du budget.

Nous relèverons avec intérêt que l'arrivée du mobilier scolaire et du matériel des maîtresses s'est déroulée dans de bonnes conditions.

La collaboration entre les différents intervenants (concierges, autorités, direction d'école et enseignantes) s'est également déroulée à la satisfaction de tous.

4. TRAVAUX

4.1 Routes, ruisseaux et voirie – comptes 43

Le montant des charges 2013 au compte 430.3120.00, est supérieur au montant porté au budget en raison de la mise aux normes des éclairages et autres lanternes selon une clé de répartition financière de la SEFA sur deux ans, non communiquée.

Le montant des charges au compte 430.3136.00 représente une différence de CHF 6'725,65 due principalement au remplissage de la citerne servant à l'exploitation de nos machines qui n'est pas remplie chaque année et à un complément d'achat de sel pour l'hiver rigoureux de 2012/2013.

4.2 Parcs, promenades et cimetière – comptes 44

Le surplus de charges de CHF 34'271,80 au compte 440.3154.00, provient de l'opportunité d'achat de véhicules de voirie ; soit un tracteur pour le déblaiement de la neige compatible comme tondeuse à gazon et un élévateur, pour lequel la COGEFIN a été informé lors d'une séance extraordinaire.

4.3 Ordures ménagères et déchets – comptes 45

Malgré une mise en place complexe des systèmes de récolte des déchets MOLOK, l'excédent de charges est inférieur de CHF 3'087,95 par rapport au budget. L'enlèvement des ordures ménagères est quant à lui inférieur de 36,3% alors que les frais de gestion de la déchetterie augmentent de 27,4%, proportionnellement à sa fréquentation.

La Municipalité se félicite du choix du Conseil général pour sa décision d'introduire une politique d'enlèvement des ordures ménagères par une taxe au poids qui se traduit déjà, après une année d'exploitation, par une diminution des coûts de plus d'un tiers.

4.4 Réseau d'égouts et d'épuration – comptes 46

Les frais de fonctionnement de la « STEP » augmentent de CHF 55'419,95 par rapport au budget en raison d'une rénovation importante des installations de la filière eau et du dégrilleur.

5. INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

L'excédent de charges est de CHF 465'151,80 au lieu de CHF 456'421.—, soit une augmentation d'environ CHF 8'730.— provenant de l'enseignement primaire et secondaire, calculé sur le nombre d'élèves et le nombre d'habitants.

6. POLICE

Rien de spécial à signaler en ce qui concerne la défense contre l'incendie et la protection civile.

7. SECURITE SOCIALE

7.1 Participations à la prévoyance sociale – compte 720.3515.00

Notre participation a été conforme aux prévisions. Un remboursement de l'Etat pour l'exercice 2012 de CHF 774'416.- permet une diminution importante du résultat 2013 qui, dans ces conditions de décomptes décalés, reste difficilement estimable.

7.2 ARASMA – AJEMA – compte 720.3525.01

Le surplus de charges (CHF 25'880.—) par rapport au budget est dû à l'ouverture de la structure d'accueil parascolaire « Les P'tits Bouchons » dont le nombre d'enfants fezzolans inscrits influe sur le coût à charge de notre commune.

8. DIVERS

8.1 Population

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013, nous avons enregistré 75 départs, 116 arrivées (y.c. les résidences secondaires), 8 naissances et 5 décès.

Du 31 décembre 2012 au 31 décembre 2013, la population a passé de 830 à 860 habitants soit une augmentation de près de 3,65% tous permis confondus (7% en 2012).

8.2 Sortie des aînés

La sortie des Aînés 2013 a eu lieu dans la région d'Arbois dans le Jura français, avec la visite des anciennes Salines Royales d'Arc-et-Senans et la dégustation des vins jaunes auprès d'un producteur local.

9. ANALYSE DU RESULTAT

La ristourne de CHF 207'421.30 provenant de la dissolution du SIDEP ainsi que le bon résultat de cet exercice comptable de CHF 1'716'000.—ont permis d'alimenter le compte 9282.002.00 fonds de réserve pour investissements futurs.

Ainsi, après des amortissements pour 1'906'677,24, l'exercice 2013 présente un solde au 31 décembre 2013 de CHF 2'828'699,71 dont CHF 603'696,46 ont déjà été attribués à divers projets par préavis.

Le montant à disposition pour les projets futurs s'élève à CHF 2'225'003,25.

Au nom de la Municipalité

La Syndique

La secrétaire



Carole Bettems



Katyla Labhard